



**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 19 avril 2013

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 18 avril 2013**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 18 avril 2013, a décidé :

Préavis 1/13 **Légalisation du plan de quartier « Petit-Bâle II »**
d'adopter le plan de quartier « Petit-Bâle avec le règlement qui lui est rattaché tel que soumis à l'enquête publique du 30 octobre au 29 novembre 2012

Préavis 2/13 **demande d'un crédit complémentaire de Fr.195'000.- pour la construction d'un édicule public au port du Bief**
d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 195'000.- pour la construction d'un édicule public à l'Esplanade Delarageaz, port du Bief.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 9 mai 2013 inclusivement.

En outre, le Conseil a enregistré le dépôt des préavis suivants

Dépôt du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2012

Préavis 3/13 **Insertion d'un article 23 bis « Plage de Préverenges » dans le Règlement de police**

Commission : Mmes C. Castellani, M. Haenni, A. Pictet Vallon et M. Sturzenegger, M. J.-H. Jaquier

Préavis 4/13 **Aménagement d'un parking au Port du Bief**

Commission : Mmes I. Delay et A. Garraux, MM J.-J. Degen. J.-M. Morattel et R. Pilloud.

Prochaine séance : le 20 juin 2013 à 20 h à l'Aula

Le Président

Alain Garraux

La Secrétaire

Claude de Titta